



Inspection générale
de l'Enseignement secondaire

CIRCULAIRE N° 000482 du 17 février 2003

Objet : Valorisation des filières techniques et professionnelles. Journées de sensibilisation.

Réseaux : CF
Niveaux et services : SEC
Période : Année 2003

Aux Chefs d'établissements d'enseignement secondaire organisé par la Communauté française.
Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française.
Au Directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française.
Aux Directeurs des Centres P.M.S. de la Communauté française.

POUR INFORMATION :

- Aux membres du Service d'Inspection.
- Aux membres du Service de Vérification.
- Aux Associations de parents.

**Autorités : Ministre de l'Enseignement
secondaire et de l'Enseignement spécial**

Signataire : Pierre HAZETTE

Gestionnaire :

Personnel(s) ressource(s) :

Référence facultative :

Renvoi(s) :

Nombre de pages : - texte : 2

- annexe(s) : 2

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés :

Bruxelles, le 17 février 2003

Aux Chefs d'établissements d'enseignement
secondaire organisé par la Communauté française.
Au Directeur du Centre d'autoformation et de
formation continuée de l'enseignement de la
Communauté française.
Au Directeur du Centre technique et pédagogique de
l'enseignement de la Communauté française.
Aux Directeurs des Centres P.M.S. de la
Communauté française.

POUR INFORMATION :

- Aux membres du Service d'Inspection.
 - Aux membres du Service de Vérification.
 - Aux Associations de parents.
-

**OBJET : Valorisation des filières techniques et professionnelles.
Journées de sensibilisation.**

Comme l'année scolaire dernière, en conformité avec les articles 21 et 23 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, je souhaite que tous les élèves de 2^{ème} année Commune et de 3^{ème} année Complémentaire du 1^{er} degré reçoivent une information concrète sur les filières techniques et professionnelles et sur les métiers associés.

A cette fin, des journées de sensibilisation seront mises sur pied dans les établissements organisant les filières mentionnées dans l'objet.

L'accueil des jeunes élèves débutera par un exposé d'une vingtaine de minutes dans lequel le CPMS hôte évoquera les besoins du marché de l'emploi par secteurs et les différentes filières de formation possibles (enseignement de plein exercice, enseignement en alternance, enseignement de promotion sociale, IFPME, etc.) Dans les établissements hôtes, les élèves du 3^{ème} degré prépareront et organiseront avec les professeurs au moins trois activités différentes de courte durée (1 à 2 heures) au cours desquelles les élèves concernés seront concrètement impliqués dans le travail technique et/ou professionnel.

Les établissements hôtes (Direction, personnel enseignant, élèves, CPMS, ...) établiront une tournante de manière à ce que les jeunes invités entrent en contact avec plusieurs métiers et soient reçus par groupes dont l'effectif soit compatible avec le bon déroulement de l'activité et le respect des mesures de sécurité.

./.

Un établissement peut éventuellement être à la fois hôte et visiteur en fonction des intérêts marqués par les élèves.

L'opération, **obligatoire**, se déroulera en deux phases :

1. Recensement des établissements disposés à accueillir des élèves de 2^{ème} année Commune et de 3^{ème} année Complémentaire : ces établissements voudront bien remplir l'année I et la renvoyer à l'adresse indiquée avant le 7 mars 2003 ;
2. Recensement des établissements demandant à être accueillis pendant une journée par un établissement hôte : ces établissements voudront bien remplir l'année II et la renvoyer à l'adresse indiquée avant le 7 mars 2003 ; dans tous les cas, ils seront informés du ou des lieux d'accueil avant le 30 mars 2003 de manière à finaliser l'organisation.

Dans chaque école, le CPMS sera à la disposition des élèves qui souhaiteraient obtenir une aide dans le cadre de l'élaboration d'un projet de formation.

Dans le cadre de cette opération :

- L'établissement hôte peut consacrer un budget, par élève de 2^{ème} année Commune ou de 3^{ème} année Complémentaire accueillie, de **2,50 EUR** pour le **repas de midi** et de **2,50 EUR** pour les **fournitures** nécessaires aux activités. Il sera remboursé de ces frais sur la base d'une déclaration de créance ;
- L'établissement qui envoie ses élèves dans un établissement hôte peut consacrer, pour les élèves concernés, un budget de **2,50 EUR** par élève pour couvrir les **frais de transport**. Il sera remboursé de ces frais sur la base d'une déclaration de créance.

Les déclarations de créance doivent être rentrées auprès de l'Inspection générale avant le 1^{er} juin 2003.

Pour toute autre précision, vous pouvez vous adresser à l'Inspection générale des cours techniques, professionnelles et spéciaux (✉ CAE – bloc F – 3^{ème} étage – Bureau 3018 - boulevard Pachéco 19/0 à 1010 BRUXELLES ☎ 02/210.56.37 ou 02/210.56.39 📠 02/210.58.94) ou à l'Inspection des options groupées.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial,

Pierre HAZETTE

ANNEXE I : Etablissement hôte

Nom de l'établissement :

Adresse :

n° téléphone :

n° fax :

Personne ressource :

Secteurs et Options	Nombre d'heures organisées par jour	Nombre d'élèves qu'il est possible d'accueillir par activité

Journée(s) consacrée(s) à l'accueil des élèves :

Capacité d'accueil : nombre d'élèves/journée :

A renvoyer avant le 7 mars 2003 à **Inspection générale des cours techniques, professionnels et spéciaux**
CAE – bloc F – 3^{ème} étage – Bureau 3018
boulevard Pachéco 19/0
1010 BRUXELLES
☎ 02/210.58.94

ANNEXE II : Etablissement visiteur

Nom de l'établissement :

Adresse :

n° téléphone :

n° fax :

Personne ressource :

Nombre d'élèves concernés :

A renvoyer avant le 7 mars 2003

Inspection générale des cours techniques, professionnels et spéciaux

CAE – bloc F – 3^{ème} étage – Bureau 3018

boulevard Pachéco 19/0

1010 BRUXELLES

☎ 02/210.58.94